

Rapport public Parcoursup session 2023

Ecole supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole - Diplôme National d'Art

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Ecole supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole - Diplôme National d'Art - option art, mention images animées	Jury images animées	Tous les candidats	14	268	20	24	10

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

La formation au diplôme national d'art repose sur des enseignements artistiques, techniques et littéraires qui impliquent des connaissances et des compétences requérant :

- un esprit de curiosité et un intérêt pour la création contemporaine, notamment dans le champ des arts plastiques et visuels, du design, de l'architecture, du cinéma... ;
- un goût pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles ;
- un goût prononcé pour la création, la conception, l'expérimentation, la fabrication et la réalisation ;
- une pratique artistique quelle qu'elle soit et quel que soit son niveau ;
- un fort engagement et une capacité de travail individuelle, autonome et collective ;
- une capacité d'expression en français et dans au moins une langue étrangère (niveau B1).

Attendus locaux

Goût pour la narration par l'image (cinéma, film d'animation, jeu vidéo, storyboard, bande dessinée).

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Enseignements de la première année de la formation Waide Somme :

- Dessin d'observation
- Recherches graphiques
- Réalisation d'un scénario et d'un storyboard
- La modélisation 3D
- Le setup et le skinning
- Les textures et les UV
- L'éclairage et le rendu
- Animation 2D
- Animation 3D
- Sculpture numérique (Zbrush)
- Compositing et effets spéciaux
- Prise de vue réelle et éclairage plateau
- Intégration 3D
- Montage
- Sonorisation

- Histoire des dispositifs de narration par l'image
- Langage cinéma et analyse filmique
- Méthodologie et recherches documentaires
- Anglais dans les métiers de l'image

L'ensemble des programmes et des enseignements est détaillé sur le site de l'école : <https://ws.waide-somme.fr/ecole-animation-3d-dna/>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les candidats doivent nous transmettre via la plateforme de l'école : un portfolio (dossier de travaux personnels artistiques) de 15 à 20 pages au format PDF et une lettre de motivation.

Le portfolio présente vos travaux personnels : carnets de dessin, dessins d'imagination, observation (personnages, décors, paysages...) ou illustrations, travaux en 3 dimensions, peinture, sculpture, maquette ou création en volume, photographies, projets sur support numérique (photographie, vidéo, 3D, animation 2D, 3D, stop-motion, montage, clip, expérimentation...). Vous avez la possibilité d'ajouter les liens vers YouTube, Vimeo ou autres, pour nous donner accès à vos vidéos (liens à ajouter dans votre PDF).

Suite au dépôt de ce dossier, une présélection a lieu. Cette présélection prend en compte la qualité et la variété des productions montrées dans le portfolio ainsi que la motivation du candidat.

Les candidats sélectionnés sont autorisés à passer l'admissibilité composée de trois épreuves :

Dessin d'observation (1h30)

Posing : étude de personnages en action (1h30)

Storyboard : mise en image d'une histoire (2h)

La totalité de cette phase est évaluée par un jury composé d'enseignants de l'école.

Les candidats retenus sont autorisés à passer l'entretien oral.

Au cours de cet entretien seront évalués :

- La pertinence du choix d'orientation et de formation du candidat.
- La culture générale artistique notamment dans le domaine de la narration.
- La capacité à développer une attitude d'auteur dans une ou plusieurs disciplines de l'image numérique.
- Les aptitudes informatiques et infographiques.

Le jury, composé d'enseignants de l'école, sélectionne les candidats retenus définitivement.

Cette année, l'ensemble des épreuves ont eu lieu en distanciel.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les différents conseils que l'école peut donner aux candidats :

AU SUJET DU PORTFOLIO :

Certains portfolios sont incomplets et ne sont pas assez diversifiés, pas assez proches du domaine de l'image animée.

Il faut y inclure du dessin, carnets de croquis, des recherches graphiques (univers, personnages, décors, ambiances, etc.), des tests d'animations (vidéos courtes), photographies, storyboards, BD.

Il faudrait éviter un portfolio orienté uniquement vers le dessin « type manga ».

AU SUJET DE LA LETTRE DE MOTIVATION :

C'est un élément important qui aide le jury à différencier les candidats et à comprendre la motivation de ces derniers et leurs intérêts pour l'école.

AU SUJET DES EPREUVES ECRITES (Dessin d'observation, Posing et Storyboard)

Le dessin est le moyen d'expression pour ces trois épreuves.

Une pratique du dessin régulière est nécessaire à la réussite des épreuves.

AU SUJET DES ENTRETIENS :

Lors de l'entretien, les candidats ne doivent pas oublier les critères d'évaluation :

- La pertinence du choix d'orientation.
- La culture générale artistique notamment dans le domaine de la narration (littérature, théâtre, cinéma, cinéma d'animation, jeu vidéo, bande dessinée, etc.).
- La capacité à développer une attitude d'auteur dans une ou plusieurs disciplines de l'image numérique.
- Les aptitudes informatiques et infographiques.

CONSEILS A PROPOS D'UNE CLASSE PRÉPARATOIRE :

Il est possible d'effectuer une année préparatoire mais ce n'est pas obligatoire.

La liste des classes préparatoires publiques agréées par le Ministère de la Culture figure sur www.appea.fr et sont accessibles, sur examen

d'entrée.

La liste des CPES-CAAP (Classe préparatoire à l'enseignement supérieur / Classe d'approfondissement en arts plastiques) figure sur

le site de

l'Onisep : (<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Pres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/les-ecoles-d-art/l-annee-preparatoire-aux-ecoles-d-art>) et sont accessibles, sur examen d'entrée.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	CONCOURS D'ENTREE	Aucun critère n'est retenus par commission d'examen des vœux. Seul le résultat du concours compte.	Le concours d'entrée est l'unique critère d'évaluation	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Barbara DENNYS,
 Directeur de l'établissement Ecole supérieure d'art et
 de design d'Amiens Métropole